

## Cadrage des interventions du 4 octobre 2008

### Matin : Quelles stratégies de plaidoyer vis-à-vis du Parlement européen ?

9h00 - Introduction

9h15 - Quels sont les pouvoirs du Parlement européen dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de la coopération au développement ?

Intervenant : Tsiguerda Walelign, Parlement européen

9h50 - Quels sont les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de la coopération au développement ?

Intervenant : Gérard Karlshausen, CNC, CONCORD - avec la collaboration de Ibrahima Coulibaly

10h25 - Pause

10h55 - Actions des organisations de la société civile : des conseils pour un plaidoyer plus efficace vis-à-vis des Institutions européennes

Intervenant : Karin Ulmer, APRODEV

### Cadrage :

L'objectif de cette matinée est d'apporter aux participants des éléments d'information sur le fonctionnement des institutions européennes existantes et sur les lieux d'interaction possible et des efforts pertinents à déployer dans le cadre d'activités de plaidoyer.

Il faut rappeler que les participants viennent d'horizons et de milieux différents et ont des connaissances diverses sur la réalité européenne. Leurs connaissances du fonctionnement du Parlement européen, des autres institutions européennes et l'APP, sont souvent rudimentaires. Le séminaire s'achevant par une rencontre avec des partis politiques et la présentation d'un document de position à l'approche des élections européennes ; la connaissance du cadre institutionnel et des ficelles du fonctionnement est primordiale. Il faut avant tout connaître son interlocuteur avant de s'adresser à lui.

Evidemment, il s'agit pour le conférencier d'en rester à un discours accessible, et intelligible pour un public, qui n'est composé ni de juristes, ni de politiques. Le séminaire sera en français et en polonais. Il faut tenir compte de ce fait : ne pas parler trop vite, expliquer les sigles et les termes compliqués...

Au terme de la matinée, les participants seront mieux à même d'apprécier les espaces de discussions à leur portée et les lieux à privilégier pour essayer d'influencer les politiques. Il faut savoir que les participants seront amenés à valider un texte de position à défendre auprès des partis politiques dans le cadre de l'élaboration de leur programme pour les élections européennes. Il sera également présenté lors de la rencontre avec la commission « développement » du Parlement européen.

**Durée de chaque intervention** : 20 minutes suivies de 15 minutes de questions d'éclaircissement. Au terme des 3 interventions, 1 heure de débats est prévue. A titre indicatif (c'est à vous de décider ce que vous voulez dire sur ce thème...), nous proposons le fil conducteur suivant pour chacune des interventions, ci-dessous.

**Forme des interventions** : Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir un Power point ou document écrit de 3 pages maximum, pour chacune des interventions, à [vpi@sosfaim.org](mailto:vpi@sosfaim.org), pour le 10 septembre au plus tard, afin de permettre une traduction en polonais, et la communication aux participants avant le séminaire.

#### TDR de la première intervention :

« Quels sont les pouvoirs du Parlement Européen dans le domaine de l'agriculture, du commerce et de la coopération au développement ? »

Nous proposons de préparer l'intervention autour des axes suivants :

- Brosser à grand trait les différentes Institutions et qui représentent elles ?
  - o Parlementaires élus et les différents partis (majorités...), la Commission formée de fonctionnaire, et le Conseil des Ministres
- Le fonctionnement et l'importance d'autres institutions, au niveau européen :
  - o le Comité économique et social
  - o le Comité 133, ...
- La répartition des compétences entre le Conseil, la Commission et le Parlement
  - o En général,
  - o Sur l'agriculture, le commerce et le développement, précisément.
- Le fonctionnement du Parlement européen  
NDR : Ce point est prioritaire dans l'intervention
  - o Les partis et leurs programmes (élaboration du programme)
  - o Les différentes commissions (composition, fonctionnement, réunions...), rôle spécifique de la commission développement (puisque on les rencontre)
  - o Quels sont les « instruments » à la disposition du parlement, des commissions, des parlementaires sur lequel le plaidoyer de la société civile peut s'appuyer (rapports, auditions, résolutions...)
- Les impacts à attendre en cas de mise en place du traité de Lisbonne, au niveau institutionnel NDR : ce point peut être plus bref
  - o Les plus et les moins
  - o Et les conséquences au niveau des Parlements nationaux
- Les attentes et les enjeux par rapport aux prochaines élections de 2009
  - o Majorités ? cheval de bataille ?

#### TDR de la seconde intervention :

« Quels sont les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de la coopération au développement ? »

Si certains participants ont peut être eu l'occasion de participer à l'une ou l'autre APP, ils sont des cas isolés. La plupart n'en ont aucune connaissance...Or, il s'agit d'un espace important, mais dans quelle mesure ? A quel niveau ?

Les éléments ci-dessous seront traités pour donner une vision claire des APP, et juste sur la pertinence d'investir cet espace, au niveau de la société civile.

C'est Gérard Karshausen qui est en chargé de cet exposé, étant entendu que quelques minutes seront réservées à Ibrahima Coulibaly, pour faire part de son expérience à l'APP de mars 2008, à Ljubljana.

- 1- Les origines des Assemblées parlementaires paritaires APP
  - o Pourquoi une APP ? Dire 2 mots sur les accords de Yaoundé, Lomé, Cotonou dont l'APP est issue et sur les autres organes, leur pouvoir respectif
- 2- Le fonctionnement des APP
  - La composition des APP : comment sont désignés les parlementaires représentant l'UE et les ACP
  - o Le choix des thématiques
  - o Espace réservé à la société civile
  - o Quels sont les « outils » à la disposition de l'APP, des commissions, des parlementaires sur lequel le plaidoyer de la société civile peut s'appuyer (rapports, auditions, résolutions...)

### 3- Quelle évaluation par les Parlementaires et la société civile après x Assemblées ?

- Illustration par le déroulement de l'APP à Kigali par Gérard.
- Illustration par le déroulement de l'APP à Lubjana, par Ibrahima Coulibaly
  - o Les avancées ?
  - o Les frustrations ?

### 4- Les prochaines APP

- Comment agir via l'APP pour plus de cohérence des politiques,
  - o Les attentes de la « société civile » européenne ?
  - o Les attentes de la « société civile » africaine ?
  - o Les moyens mis en œuvre ?

### TDR de la troisième intervention :

**« Actions des organisations de la société civile : des conseils pour un plaidoyer plus efficace vis-à-vis des Institutions européennes? »**

Le contexte du fonctionnement des institutions européennes ayant été brossés, il s'agit ici de profiter de l'expertise de APRODEV, pour entrer dans des considérations pratiques et pragmatiques pour un plaidoyer efficace vis-à-vis de ces Institutions.

Il est possible que l'on retrouve dans cet exposé des éléments déjà abordés par les 2 conférenciers précédents, mais sous un angle concret. Par ailleurs, étant donné la complexité du sujet, une certaine répétition n'est pas dénuée d'intérêts.

Pour être concret, nous proposons d'aborder cet exposé de la façon suivante :

- Le plaidoyer, c'est quoi ? pourquoi ?
- Les expériences positives de plaidoyer de APRODEV vis-à-vis des Institutions européennes, en relation avec l'agriculture familiale et le développement
  - o Description d'une/des actions
  - o Pourquoi l'action a eu des résultats positifs ? Quels ont été les éléments déterminants ?
- Les expériences « moins concluantes » d'APRODEV,
  - o Pourquoi et en quoi les actions ont-elles été moins concluantes ?
- Particularités d'un plaidoyer
  - o vis-à-vis du Parlement européen et des partis politiques
  - o vis-à-vis de l'APP
- Liste des « Do », et « Don't »
- Légitimité des acteurs du Sud, dans des actions au Nord ? et des acteurs du Nord, au Sud ?

Il est important dans cet exposé que les participants des différentes origines se retrouvent. Par rapport aux nouveaux états membres, qu'ils perçoivent les possibilités d'action au niveau européen. Il semble que les Institutions européennes leur paraissent souvent inaccessibles. Par rapport aux acteurs du Sud, comment et jusqu'où peuvent ils accéder aux Institutions européennes ?

o o  
o